RÉSOLUTION VI – RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN

THÈME: Conflits et Sécurité Internationale

CONCERNE : Mesure de sécurité numérique et régulation du Pakistan

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Affligée

de constater que 30% des attaques terroristes en Europe soient planifiées et coordonnées en ligne, que depuis 2021, les Virtual Private Network aient augmenté d'environ 40% dans les pays musulmans pour, en majorité, consommer de la pornographie, et que la cybercriminalité aurait causé 6 000 milliards de dollars de pertes en une seule année,

Déplorée

de voir que l'internet apparaît à présent comme un endroit de débauche et comme un déversoir de haine de nombreux internautes, et cela au nom de la liberté d'expression, véhiculant ainsi des idéologies extrémistes qui contribuent à la polarisation de nos sociétés, un phénomène en partie dû aux politiques bien trop souples adoptées par les entreprises qui laissent circuler des fausses informations sur leurs plateformes,

Soulignant

que le Myanmar, l'Irak, la Syrie, la Somalie, la République Centrafricaine, le Yémen sont des exemples de laxisme en matière de cybersécurité, leurs incapacités à adopter des politiques de défenses numériques suffisantes en font des terrains parfaits pour les activités terroristes, la désinformation et la cybercriminalité ce qui impacte grandement la sécurité internationale,

Rappelant paix

que l'article 1 de la Chartes des Nations Unies oblige les États à maintenir la

et la sécurité internationale, ce qui implique de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leur population des dangers émergents de l'ère numérique,

Décide

- de réguler l'internet et d'adopter des mesures de sécurité numérique et, dans ce but;
- d'encourager la mise en place d'un pare-feu national, visant à filtrer et censurer les informations ainsi que les attaques jugées dangereuses, selon des critères établis par chaque État, en instaurant le Prix pour l'Innovation en Sécurité Numérique;
- d'instaurer des protocoles de surveillance pour les entreprises numériques, afin de garantir un environnement respectueux pour les utilisateurs et les lois des États respectifs.

Le texte français fait foi